

TIERS PAYANT OBLIGATOIRE

Un front nord-sud se dessine

Absym-BVAS, GBO, Fag, SSMG, SVH se sont réunis en front commun pour aborder les suites des actions à entreprendre contre l'obligation de tiers payant suite au sitting qui a eu lieu à la médico-mut fin avril. Les généralistes ne sont pas contre le principe du TP mais contre l'obligation rampante de l'utiliser (dès le 1^{er} juillet pour les Bim et peut-être ensuite pour les malades chroniques). Les MG s'estiment les mieux à même de pratiquer le TP en cas de besoin du patient. Ils rappellent pratiquer la médecine gratuite si nécessaire. Mais ne veulent pas d'un embrigadement dans un système coercitif, un de plus. Diverses réunions, notamment au GBO, seront nécessaires pour s'accorder sur le contenu. Du côté des mutualités chrétiennes, on regrette au contraire la timidité du processus.

L'obligation de pratiquer le tiers payant, à commencer par les Bim au 1^{er} juillet, et non le TP en tant que tel : voilà qui concentre l'aversion du corps médical. Cette thématique a rassemblé une bonne partie des organisations liées à la médecine générale, au sud et au nord du pays : GBO, Absym-BVAS, SVH (syndicat des MG flamands), SSMG, Fag pour une rencontre informelle la semaine dernière afin de décider d'une action future. Du côté flamand, ont fait défaut l'AADM (Alliance des médecins-Domus Medica) et l'ASGB (branche du Cartel), plutôt favorables au TP obligatoire.

Désobéissance civile

Les arguments qui concentrent leur indisposition pour l'obligation du TP sont inchangés : les mutuelles ne sont pas les mieux placées pour décider de qui peut y avoir droit. Les MG pratiquent le TP si nécessaire, y compris pour des non-Bim qui en ont besoin. Ils connaissent mieux la situation familiale du patient que les mutuelles, disent-ils. Une obligation est inutile. D'autant qu'elle rencontre des obstacles techniques, notamment si la vérification du statut assurantiel du patient passe par la carte d'identité électronique.

Apparemment, précise une des chevilles ouvrières du mouvement, Roland Lemye (président sortant de l'Absym : lire encadré), ils sont prêts à partir en résistance. « En matière de désobéissance civile, nous suivons les traces des mutuelles qui dans le passé ont appliqué le TP en dehors de la légalité. »

Le plus important est d'agir de concert et ne pas répéter 36 fois la même chose. Des folders sont en préparation ainsi que

des affiches qui seront placées dans les salles d'attente des cabinets médicaux.

Aménagements

Au sein de la médico-mut, après le sitting devant l'Inami, chacun fait ses comptes : un document sur les modalités a circulé qui, selon le Dr Lemye, tient compte des remarques entendues sur le terrain. Toutefois, « si on accepte les modalités, on accepte le principe », regrette le MG de Courcelles. « Jamais la médico-mut ni l'accord signé en son sein avec les mutuelles n'a entériné le principe du TP, contrairement aux assertions de l'administration. On a simplement 'pris acte' du souhait du gouvernement précédent. Nous ne sommes pas la courroie de transmission du pouvoir. Nous acceptons les mutuelles comme interlocuteurs mais s'il s'agit de leur obéir, ce sera sans nous. »

Au GBO, tout se décidera lors du bureau de mercredi (ce numéro a été bouclé mardi).

Absym : De Toeuf succède à Lemye

La presse spécialisée le savait depuis plusieurs mois mais c'est aujourd'hui officiel : le Dr Roland Lemye passe la main à Jacques de Toeuf à la tête de l'Absym « pour raisons personnelles ». Roland Lemye estimait ces derniers temps la charge trop lourde mais continuera son combat pour une certaine idée de la médecine dans les mois qui viennent.

Dans un an, l'Absym devrait se choisir un président qui ne soit pas issu de la génération précitée, qui dépasse allègrement les 60 ans. Le rajeunisse-

ment des cadres dans les syndicats médicaux est souhaité par tous mais l'oiseau rare se fait attendre.

La charge de travail et les nombreux coups dans les gencives sont tels que les candidats réfléchissent à deux fois avant d'embrasser cette fonction-piège, contrairement à l'idée que la base se fait parfois de ces hommes soi-disant accrochés au pouvoir.

NdP



▲ Au sein de la médico-mut, après le sitting devant l'Inami, chacun fait ses comptes : un document sur les modalités a circulé qui, selon le Dr Lemye, tient compte des remarques entendues sur le terrain.

« Si le Groupement est en phase avec le Front commun sur la nécessité de poursuivre l'action », explique Paul De Munck, attaché à la vice-présidence, « ce n'est pas encore le cas sur le contenu. » Il est à prévoir en effet que des divergences apparaîtront entre les composantes du front – SVH, Fag, GBO, Absym – à ce niveau. « Nous sommes déjà entièrement d'accord sur le principe d'envoyer à la médecine générale dans son ensemble une feuille explicative pédagogique pour éclairer la base sur les ressorts de notre action. Mais sur les raisons de refuser le caractère obligatoire du tiers payant, il y aura des nuances. » En effet, une partie du corps médical s'arc-boute sur l'absence de faisabilité du dispositif,

d'autres sont plus dans l'opposition de principe. On en saura donc plus la semaine prochaine.

Modèle réduit

Côté mutuelliste, « le tiers payant social obligatoire chez le médecin généraliste est une avancée incontestable dans l'accès aux soins de santé pour les plus fragilisés d'entre nous », pointent les Mutualités chrétiennes (MC). « Mais, pour rappel, la mesure qui sera d'application à partir de juillet prochain n'est qu'une version 'modèle réduit' de ce qui était prévu à l'origine et nous le regrettons : un tiers payant social obligatoire prévu au départ chez tous les prestataires pour toutes les prestations ambulatoires, y compris pour les malades chroniques. A l'origine, cette mesure devait entrer en application le 1^{er} janvier dernier. »

Les MC sont conscientes que la mise en œuvre du TPS obligatoire ne se fera pas du jour au lendemain. Elles plaident pour une période d'adaptation et de transition suffisante. Ceci, notamment, pour permettre aux médecins qui n'ont jamais facturé en tiers payant « de se familiariser avec cette procédure ».

Les mutualités sont d'ailleurs prêtes à les accompagner. Chiche ?

Nicolas de Pape